

UQÀM
ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
TRAVAIL SOCIAL ET JEUNESSE

TRS 3100 - groupe 60

16-17 septembre, 7-8 octobre, 11-12 novembre

9h-17h30,

Session : Automne 2017

Chargée de cours : Marie Lacaille

Téléphone : 450-370-9647

Adresse courriel : lacaille.marie@uqam.ca



PLAN DE COURS

1. DESCRIPTEUR :

Définitions de la jeunesse. Contextualisation politico-historique et repères dans la construction de la jeunesse comme catégorie sociale. Regard des principales lois touchant la jeunesse : la protection de la jeunesse, l'instruction publique, la loi sur les services de santé et les services sociaux, les jeunes contrevenants et la charte des droits. Analyse de problèmes sociaux contemporains : médicalisation, violence, toxicomanie, santé mentale, négligence, exclusion, pauvreté, etc. Modèles et processus d'intervention : prévention, de crise, psychosociale, de réseau, en contexte d'autorité, etc.

2. CONTENU :

Il est essentiel de prendre le temps de comprendre les jeunes, car il y a des activités que les adultes n'approuvent pas en général, mais qui sont assez courantes pour les adolescents. Donc, il est important de réaliser comment nos valeurs, attitudes, traditions et croyances viennent jouer sur notre perception des jeunes, qu'elles pourraient même nuire à l'intervention auprès des adolescents en difficulté. Il y a une importance de rester objectif pour développer une relation d'aide avec nos jeunes, pour que celle-ci soit positive, de confiance, collaboratrice et de soutien.

Qu'est-ce que la notion de responsabilité et de jugement moral chez nos jeunes versus celle des parents, de la société et de l'état? Est-ce que nos lois et services sociaux viennent à la rencontre des besoins de nos jeunes enfants et adolescents en difficulté? Quelles sont les forces et les limites de la loi de la protection de la jeunesse et de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents? Est-ce que le réseau formel est plus efficace que le réseau informel pour aider nos jeunes d'aujourd'hui? Ces questions et bien d'autres seront abordées durant cette session d'hiver.

Ce cours vise à permettre aux étudiants-es d'analyser diverses interventions sociales offertes aux jeunes en vue d'en dégager les limites et les alternatives d'action. Nous aborderons plus spécifiquement des thèmes liés à l'adoption, le placement, la criminalité, la violence, la prostitution, pornographie, style de jeunes (appartenance et reconnaissance), isolement social versus solitude, consommation de drogue, phénomène de gang (appartenance/reconnaissance), le suicide, l'abus sexuel, la maltraitance et la prévention.

3. OBJECTIF GÉNÉRAL :

Ce cours veut permettre à l'étudiant(e) de développer son jugement critique concernant des pratiques sociales dans le secteur jeunesse.

4. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

À la fin du cours, l'étudiant(e) devrait être capables de :

- De posséder des connaissances quant à certaines problématiques qui touchent la jeunesse au Québec
- De posséder des connaissances sur les interventions sociales s'adressant aux jeunes.
- De dégager des alternatives à l'action sociale dans ce secteur.

5. MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT :

Méthodes :

À partir d'exposés théoriques, de cas concrets vus en classe, de mises en situation, de visionnement de films, il y aura une démarche collective d'assimilation critique axée sur

l'intégration théorie-pratique. Cette démarche d'apprentissage considérera les connaissances de chacun et de chacune des participants-es comme très importantes dans le processus d'échange et de circulation des acquis. Dans ce contexte, l'implication et la participation active des étudiants-es sont primordiales pour un cheminement stimulant et constructif du groupe-cours.

Moyens :

- Exposés théoriques avec utilisation du tableau ;
- Mises en situation ;
- Ateliers de réflexion et retours critiques ;
- Films et/ou vidéocassettes ;
- Lectures guidées ;
- Conférencier-ière.

6 MODALITÉ D'ÉVALUATION

1 un examen : 50%

L'examen portera sur la matière vue en classe et sur les lectures obligatoires précisées par la professeure. Les examens comporteront des questions à choix multiples, à développement. L'accès aux notes de cours et au recueil de textes sont permis pour les questions à développement. Aucune consultation entre étudiants n'est permise pendant l'examen.

20 questions objectives : 20 %

6 questions à développement sur un choix de 10 questions: 30 %

(5% par question, 1 page à 1 page ½ par question)

Recueils de textes et notes de cours sont autorisés à l'examen pour seulement les questions à développement.

Critères : pour les questions à développement

- Clarté du texte
- Capacité de synthèse
- Contenu et analyse critique
- Mise en valeur des notions apprises

2 modalité : Travail de recherche sur une problématique de la touchant la jeunesse,

Il est possible de travailler individuellement ou en équipe de 2 à 3 personnes

Exemple de problématique : toxicomanie, santé mentale à l'adolescence, relations amoureuses, décrochage scolaire, suicide, gang de rue, travail du sexe, négligence, etc.

Ce travail se divise en deux parties :

Première Partie Présentation d'un relevé de littérature selon une problématique choisie en lien avec le travail social auprès des jeunes (25 points)

Les différents aspects devront être touchés soit :

- Introduction
- Définitions,
- Incidence au Canada et au Québec, (relevé des dernières statistiques)
- Difficultés d'adaptation et problèmes spécifiques,
- Type d'interventions présentes au Québec pour ce type de problématique
- Conclusion

Cette recherche doit comporter au minimum 2 volumes et 2 articles de périodiques scientifiques, 2 sources internet. Les références bibliographiques doivent être âgées de 10 ans et moins. Rédaction : 10-12 pages (excluant introduction table des matières conclusion et bibliographie)

Les critères de corrections sont :

- Pertinence du choix du sujet traité clarté et précision sur la définition, incidence et approches utilisées, importance des liens bibliographiques
- Liens théorie-pratique (indication des sources bibliographiques)
- Esprit de synthèse
- Présence de tous les éléments demandés, respect des consignes et qualité de présentation

Date de remise : 16 octobre, rétroaction 11 novembre

Deuxième partie Présentation d'un rapport d'entrevue (15 points) et critique (10 points)

1. Présentation d'un rapport d'entrevue auprès d'un travailleur social travaillant auprès de la clientèle choisie

Il s'agit d'effectuer une entrevue de 30 minutes avec un travailleur social travaillant actuellement auprès de cette problématique. Il s'agit de connaître son point de vue sur sa définition du problème, de son origine et des approches théoriques et les approches qu'il utilise et leurs impacts auprès des jeunes. Vous validez votre recherche auprès de cet intervenant. Vous devez remettre une copie de l'audio de votre entrevue, lors de la remise de votre travail (Clé USB). Vous effectuez une synthèse de l'entrevue en faisant expliquer le point de vue de l'intervenant face à cette problématique. Vous pouvez citer des phrases de l'intervenant, mais ne pas remettre le verbatim de toute l'entrevue. Rédaction : 5 -6 pages

Les critères de corrections sont :

- Pertinence des questions posées à l'intervenant, en lien avec la théorie et sa pratique
- Esprit de synthèse
- Capacité d'analyse critique
- Présence de tous les éléments demandés, respect des consignes et qualité de présentation

2. Une critique (10 points)

Il s'agit d'effectuer une critique l'ensemble sur la démarche, ou les étudiants identifient leur contribution personnelle dans le travail, donneront leur point de vue sur la problématique, les difficultés des jeunes, sur les approches utilisées tel que décrites dans le travail et selon l'intervenant rencontré et ou l'étudiant donne son point de vue et propose des alternatives Rédaction : 3-4 pages (pour le travail d'équipe) (si le travail est individuel 2 pages et exclure la partie contribution personnelle)

Les critères de corrections sont :

- Pertinence et présence des liens entre les notions enseignées, le travail théorique et l'entrevue avec l'intervenant.
- Opinion personnelle de l'étudiant
- Esprit de synthèse

- Capacité d'analyse critique
- Présence de tous les éléments demandés, respect des consignes et qualité de présentation

Date de remise 20 novembre

IMPORTANT :

Pour l'ensemble du travail, il doit y avoir une introduction, une table des matières, une conclusion et la bibliographie. Le travail doit être dactylographié à interligne et demi, police « time 12 » (10 points) Les marges doivent être de 2,5 cm, imprimés recto-verso

Deux possibilités de remise :

1. Les copies papiers des travaux et les clés USB identifiés dans une enveloppe, devront être déposés dans la chute à travaux de l'école Travail Social, 455 boulevard René Lévesque, 4 étage.
2. Les travaux peuvent être envoyés par courriel à lacaille.marie@uqam.ca

Échéance, pour une question de justice et d'équité tout retard, à moins de raisons majeures (dont l'étudiant aura avisé l'enseignante 48 heures à l'avance), sera pénalisé (5% par jour de retard)

7. ACHATS

Achat obligatoire :

Recueil de textes qui comprend l'ensemble des textes utiles. Il est en vente à la COOP de l'UQAM.

8. CONSULTATION

L'enseignante est disponible pour toute forme de consultation. N'hésitez surtout pas à vous en prévaloir. Voici l'adresse courriel pour me rejoindre : lacaille.marie@uqam.ca et mon numéro de cellulaire : 450-370-9647. Je répondrai aux courriels et retournerai mes appels dans un délai de 48 heures les jours ouvrables.

9. CALENDRIER

DATES	COURS	CONTENU	ÉCHÉANCIER
16 septembre	AM	Présentation du plan de cours Contexte sociohistorique sur la situation de la jeunesse Définir la jeunesse	
16 septembre	AM	Droit des jeunes Jeunesse et hypermodernité	
17 septembre	AM	Adolescence : Développement de l'autonomie et socialisation,	Date limite de l'approbation du sujet de la recherche
17 septembre	PM	Loi de la protection de la jeunesse /Abandon et négligence,	
7 octobre	AM	Mauvais traitement : violence physique et violence psychologique	
7 octobre	AM	Violence sexuelle et abus sexuel fille et garçon	Remise du travail théorique
7 octobre	PM	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents Délinquance et gang, typologie de la délinquance	Rétroaction sur le travail écrit et examen
8 octobre	AM	Loi sur l'instruction publique et décrochage scolaire	
8 octobre	PM	Raccrochages scolaires	

11 novembre	AM	Dépendance et Santé mentale	
11 novembre	PM	Intervention interculturelle	Remise de l'entrevue et de l'analyse
12 novembre	AM	Prévention suicide Vers la normalité : facteurs de résilience	
12 novembre	PM	Examen final	Rétroaction du travail de l'entrevue et l'analyse

10. RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

A, POLITIQUE D'ACCÈS AUX TRAVAUX ET EXAMENS

Règlement 7.5

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

B) Grille de notation en vigueur

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE (Janvier 2004)

% du résultat		100%	50%	40%	30%	25%	20%
Excellent	A+	4.3	2.15	1.72	1.29	1.07	0.86
	A	4.0	2.00	1.60	1.20	1.00	0.80
	A-	3.7	1.85	1.48	1.11	0.92	0.74
Très bien	B+	3.3	1.65	1.32	0.99	0.82	0.66
	B	3.0	1.50	1.20	0.90	0.75	0.60
	B-	2.7	1.35	1.08	0.81	0.67	0.54
Bien	C+	2.3	1.15	0.92	0.69	0.57	0.46
	C	2.0	1.00	0.80	0.60	0.50	0.40
	C-	1.7	0.85	0.68	0.51	0.42	0.34
Passable	D+	1.3	0.65	0.52	0.39	0.32	0.26
	D	1.0	0.50	0.40	0.30	0.25	0.20
Échec	E	0	0	0	0	0	0

* * * * *

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMÉRIQUE EN NOTE LITTÉRALE

(Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

C) Plagiat

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

d) Harcèlement Sexuel

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

E) Étudiants à besoins particuliers

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de **l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter **l'ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

11. Bibliographie

- Alvin, Patrick et Michaud, Pierre-André et al, dir. *La santé des adolescents, Approches, soins, prévention*. Edition Payot Lausanne, Doin éditeurs-Paris, Les Presses de l'Université de Montréal, Jacques Scherrer éditeur, 1997, 636 p.
- Bédard Jean, *Familles en détresse sociale*, Anne Sigier, Sillery, 2002, 299 p
- Centre jeunesse de Québec, Institut Universitaire. *Les enjeux et les défis de l'intervention en centre jeunesse, Module pédagogique*. ©Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, Beauport (Québec), dépôt légal : 2^e trimestre 1998, Bibliothèque Nationale du Québec, Bibliothèque Nationale du Canada, 239 p.
- Centre Jeunesse de la Montérégie, Programme d'intervention en troubles de la conduite, 2002, 107 p.
- Centre Jeunesse de la Montérégie, Programme d'intervention en violence familial, 2008, 290 p.
- Centre Jeunesse de la Montérégie, Programme d'intervention en santé mentale et Troubles de la conduite, 2004, 81 p.
- Centre Jeunesse de la Montérégie, Programme d'intervention en délinquance, 2004, 83 p.
- Centre Jeunesse de la Montérégie, La LJSPA expliqué, 2002, 378p.
- Chamberland, Claire. VIOLENCE PARENTALE et VIOLENCE CONJUGALE. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées, Presses de l'Université du Québec, 2003, 395 p.
- Chamberland, Claire. *Enfants à protéger, parents à aider, des univers à rapprocher*, Presses de l'Université du Québec, 2007, 398 p.
- Coté Isabelle, Dallaire Louis-François Vézina Jean-François, *Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale*, Centre hospitalier de Ste-Justine, Montréal, 2011, 195 p.
- Desmarais Danielle *Contre le décrochage scolaire par l'accompagnement éducatif*, Presse de l'Université du Québec, Québec, «2012, 196 p

- Desmarais Danielle, Fortier Isabelle, Rhéaume Jacques, *Transformation de la modernité et pratiques (auto)biographiques*, Presse de l'Université du Québec, 2012, 246 pages
- Dorais, Michel. *ÇA ARRIVE AUSSI AUX GARÇONS : L'ABUS SEXUEL AU MASCULIN*. Montréal, VLB ÉDITEUR 2008, 310 p.
- Dorais Michel, *Jeunes filles sous influence prostitution juvénile et gangs de rue*, VLB éditeur, Montréal, 2006
- Drapeau Sylvie et coll., *La résiliences chez les adolescents placées*, Centre de recherche Jefar, Québec, 2003, 48 pages
- Falardeau, Marlène, Préface de Michel Tousignant, *HUIT CLÉS pour la prévention du suicide chez les jeunes*, Presses de l'université du Québec, 2002, 184 p.
- Hébert Martine, Cyr Mireille, Tourigny Marc, *L'agression sexuelle envers les enfants tome 1*, Presses de l'université du Québec, Montréal, 2011, 498 p
- Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. Manuel de référence SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Groupe de travail sur la révision du Manuel de référence sur la Loi sur la protection de la jeunesse; « L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ET LE RESPECT DE SES DROITS, LE MILIEU FAMILIAL, LES RESPONSABILITÉS PARENTALES, LA PERSONNE MINEURE », Québec, Éditeur officiel, 2010, 245 p.
- Hanigan, Patricia. *LA JEUNESSE EN DIFFICULTÉ. Comprendre pour mieux intervenir*. Sillery : Presses de l'université du Québec, 1990, 223 p.
- Hébert Jacques *Arts martiaux sports de combats et interventions psychosociales*, presses université du Québec, Québec, 2011, 341 p
- Hébert Jacques, Hamel Sylvie, Savoie Ginette, *Plan stratégique Jeunesse et gangs de rue*, Centre Jeunesse de Montréal, 1997, 71 p.
- Lacharité Carl Gagnier Jean-Pierre et coll., *Comprendre les familles pour mieux intervenir*, Gaétan Morin, Montréal, 2009, 370 p.
- Lambert Annie et coll., *La gestion des risques en protection de l'enfance*, Presse de l'Université du Québec, Montréal, 2013, 248 p.
- Landry Michel et coll, *L'intégration des services en toxicomanie*, Presses de l'université Laval, Québec, 2012, 233 p.

Le Blanc, Marc; Dionne, Jacques; Proulx, Jean; Grégoire, Jacques C et Trudeau-Le Blanc, Pierrette, INTERVENIR AUTREMENT : Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté, Gaëtan Morin éditeur Ltée, Dépôt légal 2^e trimestre 2002, Bibliothèque nationale du Québec – Bibliothèque nationale du Canada, 318 p.

Legault, Gisèle, et al, dir. *L'intervention interculturelle*, La collection « Pratiques professionnelles », collection dirigée par Maurice Payette et Jérôme Guay, Édition Gaëtan Morin, Dépôt légal 2^e trimestre 2008 – Bibliothèque nationale du Québec – Bibliothèque nationale du Canada, 305 p.

Letendre Robert, Marchand Denise, *Adolescence et Affiliation*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2010, 230 p.

Miller, Alice; *C'est pour ton bien, racine de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Édition Aubier Montaigne, Paris 318 p.

Peille, Françoise, *La bientraitance de l'enfant en protection social*, Armand Colin, Paris, 2005, 272 p.

Poirier Marie-Andrée, Léveillé Sophie, Clément Marie-Ève, *Jeunesse en tête*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2015, 238p

Rainville Suzanne et collaborateurs, *L'abandon d'enfant, Dépister, Accepter, accompagner*, Science et culture, Montréal, 2001, 286 p

Rygaard Niels Peter et coll, *L'enfant abandonné, guide de traitements des troubles de l'attachement*, De Boeck, Bruxelles, 2007,262 p.

Schaäppi, Paula Brum; *L'intervention auprès des jeunes sociologiques implicites*. Presse

Tisseron, Serge; *La résilience*, Presse Universitaire de France, Collection Que Sais-je ?, Paris, 2009, 127 p.

Référence Internet

Santé et Services sociaux Québec : <http://www.msss.gouv.qc.ca/ministère/mission.html>

Service Vie Santé : http://www.servicevie.com/02Santé/Santé_jeunes/santé_jeunes.html

Sujet : Alimentation et nutrition

Contraception, cycle menstruel et grossesse

Drogues

Éducation et psychologie

Hygiène dentaire

Maladies et maux

MTS et sexualité

Prévention

Témoignage

Centre jeunesse de Québec Institut universitaire :

http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/institut/sites_conexes.html

Centre d'écoute et de référence : Abus sexuel.

<http://www.ecoute.uqam.ca/biblio/abus.html>

Institut de la statistique du Québec :

www.stat.gouv.qc.ca

Dossier : « Le phénomène de gang : Une adolescence criminalisée »

<http://www.antredudragon.com/gang.html>

**FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LES JEUNES CONTREVENANTS, LA
FONDATION DE LA DEUXIÈME CHANCE :**

Fondationjc@qu.aira.com

L.R.Q., chapitre P-34.1

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, © Éditeur officiel du Québec,

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>